



Arrêté n°2024-020

---

Fixation des tarifs de produits de la boutique UBS

La Présidente,

**VU** le code de l'Éducation et notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3;  
**VU** la délibération n°30-2016 du Conseil d'administration du 29 avril 2016 relative à la délégation de pouvoir en matière de fixation de tarifs accordée par le conseil d'administration au Président ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Le tarif du nouveau produit de la Boutique UBS est fixé comme suit :

**Carnet souple A6 – kraft : 3.50 €**

Le prix des autres articles reste inchangé.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté est mis en ligne sur le site internet de l'Université en application des dispositions de la délibération n° 75-2015 du conseil d'administration du 10 juillet 2015.

**ARTICLE 3** : La Responsable Communication et l'Agent comptable de l'Université de Bretagne-Sud, chacun pour ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Présidente,  
Virginie DUPONT,

  
  
Signé électroniquement par Virginie Dupont  
Date de signature : 20/02/2024  
Qualité : La Présidente